

## Fiche d'information

# La Nouvelle politique régionale (NPR)



Dans le cadre de la Nouvelle politique régionale (NPR), entrée en vigueur le 1er janvier 2008, la Confédération et les cantons aident les régions de montagne, les régions rurales et les régions frontalières de Suisse à promouvoir leur développement économique. La NPR doit permettre d'améliorer les conditions cadres pour les activités économiques (entrepreneuriat), de promouvoir l'innovation, de générer de la valeur ajoutée et d'encourager durablement la compétitivité dans ces régions. La NPR vise également à soutenir la création et la pérennisation des places de travail dans les régions. Ainsi, elle contribue indirectement à l'occupation décentralisée du territoire et à la diminution des disparités entre les régions.

La NPR soutient les régions dans l'exploitation de leurs potentiels. Elle promeut différentes formes de collaboration : entre les régions et les cantons, entre les institutions publiques et privées, mais aussi entre les différents secteurs et branches de l'économie.

## MESURES PRISES DANS LE CADRE DE LA NPR

La *promotion financière d'initiatives, de projets et de programmes* qui renforcent l'innovation, la création de valeur ajoutée et la compétitivité dans les régions concernées sont au cœur de la NPR. Elle encourage également la participation de la Suisse à la Coopération territoriale européenne (CTE) dans le cadre des programmes Interreg, ESPON, URBACT, et permet d'accorder des allègements fiscaux à des entreprises.

Avec des *mesures d'accompagnement*, la Confédération veille à une collaboration et à une coordination renforcées entre la politique régionale et les politiques sectorielles fédérales ayant un impact territorial, ainsi qu'avec les stratégies et les politiques d'ordre supérieur, en particulier la politique des agglomérations, la politique pour les espaces ruraux et les régions de montagne et le projet de territoire suisse. Afin de soutenir les actrices et les acteurs du développement régional dans la mise en œuvre de la NPR, la Confédération propose des offres de mise en réseau, d'échange de savoir-faire via – *regiosuisse* – le Centre du réseau de développement régional.

## AIDES FINANCIÈRES ATTRIBUÉES DANS LE CADRE DE LA NPR

Les régions, les entreprises et les autres personnes et groupements intéressés peuvent solliciter les aides financières suivantes auprès des cantons :

- *Des contributions à fonds perdu* pour la conception, la mise en œuvre et l'évaluation d'initiatives, de programmes et de projets. L'appui aux projets NPR se fait sous forme de financement incitatif. La NPR soutient des projets actifs dans les domaines préconcurrentiels ou collaboratifs (interentreprises), tels que

des projets de recherche et développement, des initiatives de transfert de connaissances entre des institutions de formation/recherche et des entreprises ou le développement de nouveaux produits ou modèles d'affaires. Elle finance aussi des projets qui visent à améliorer les conditions cadres (institutionnelles) en faveur du développement de l'esprit d'entreprise et de la compétitivité. Les organismes du développement régional tels que les managements régionaux, les managements de Systèmes régionaux d'innovation (RIS) et les organisations cantonales et intercantionales jouent un rôle important dans la mise en œuvre de la NPR. Ils initient, accompagnent et soutiennent des processus et projets qui renforcent la capacité d'innovation, la création de valeur ajoutée et la compétitivité. En tant qu'acteurs importants, ils peuvent aussi bénéficier d'aides financières pour leurs prestations.

- *Des prêts à taux préférentiels ou sans intérêt* pour des infrastructures de développement, créatrices de valeur ajoutée, qui améliorent l'attrait économique, principalement dans les domaines de l'industrie/artisanat et du tourisme.
- *Des allègements fiscaux pour des entreprises privées* industrielles ou de services proches de la production peuvent être accordés au niveau de l'impôt fédéral direct. Ils sont limités à une période maximale de dix ans.

Les aides financières accordées dans le cadre de la NPR sont assumées à moitié par la Confédération, l'autre moitié étant à la charge des cantons. Il n'y a pas de plafond fixé pour la participation des fonds publics au coût global des projets. Le montant des aides financières est calculé par rapport à l'impact global des programmes et des mesures. Les bénéficiaires d'aides financières doivent également apporter une contribution propre pour la réalisation de leurs projets ou programmes. Les allègements fiscaux font l'objet de dispositions séparées.

## TERRITOIRE CONCERNÉ PAR LA NPR

Pour être soutenus, les projets et programmes doivent développer leurs effets en priorité dans les zones de montagne, les espaces ruraux ou les régions transfrontalières.

Cependant, les projets concernés par les programmes Interreg B, Interreg Europe, ESPON et URBACT font exception à cette règle. En effet, ils peuvent être soutenus dans toute la Suisse pour autant qu'ils contribuent à la finalité de la NPR, c'est-à-dire la promotion de l'innovation, de l'entrepreneuriat et de la création de valeur ajoutée. Les périmètres des Systèmes régionaux d'innovation (RIS) sont aussi plus grands que ceux des territoires concernés par la NPR, car l'intégration des centres – moteurs de développement – est importante pour la coopération à l'échelle des grandes régions.

Le territoire d'application des allègements fiscaux est décrit dans une ordonnance séparée et se limite aux centres ruraux ainsi qu'aux petits et moyens centres urbains.

## PRIORITÉS ET CONTENUS DE LA PROMOTION PAR LA NPR

En tant que programme de promotion économique, la NPR soutient des initiatives, programmes et projets qui promeuvent l'entrepreneuriat et la capacité d'innovation des PME, et qui augmentent durablement la création de valeur donc la compétitivité des régions.

2016 marque le début de la deuxième période de huit ans de la NPR. Les priorités et contenus actuels de la promotion sont définis dans le *Message sur la promotion économique 2020-2023* et dans les programmes de mise en œuvre cantonaux et intercantonaux.

La période de programmation 2016-2023 vise à soutenir les projets de développement industriel et touristique en priorité. Dans le domaine de *l'industrie* la NPR soutiendra des systèmes de création de valeur ajoutée orientés vers l'exportation des services à haute valeur ajoutée en termes de savoir et proches

de la production. La priorité sera donc accordée à la promotion de l'innovation dans les PME. Dans le cadre de Systèmes régionaux d'innovation (RIS), la NPR favorise l'innovation dans les PME en encourageant les échanges entre les entreprises, les institutions de formation et de recherche et les pouvoirs publics. Dans le domaine de *l'économie touristique* les projets soutenus favoriseront les changements structurels et l'amélioration de la compétitivité des destinations.

*En deuxième priorité* – subsidiairement aux politiques sectorielles et selon les stratégies et potentiels des divers cantons et régions – la NPR peut soutenir des projets de développement économique dans d'autres domaines comme par exemple l'agriculture, la sylviculture, l'énergie, la formation et la santé.

Depuis 2020, le soutien de projets dans le cadre de la NPR se focalise en outre davantage sur le domaine « *numérisation* ». C'est ainsi que seront soutenus dans ce contexte davantage de projets qui permettent de tirer profit des opportunités qu'offre la numérisation. *Des mesures pilotes NPR* spécifiques *en faveur des régions de montagne*, mesures qui seront testées durant la période 2020-2023, devraient également contribuer à ce que les potentiels économiques des régions de montagne particulièrement situées à la périphérie puissent être encore mieux exploités. Les résultats des mesures pilotes seront pris en considération lors d'une adaptation future de la politique régionale, à partir de 2024

La NPR a été conçue pour tenir compte des besoins de développement distincts des régions. En définissant leurs objectifs stratégiques et leurs priorités de promotion dans des *programmes cantonaux de mise en œuvre de la NPR*, les cantons et leurs régions déterminent les projets qui seront soutenus financièrement par la NPR.

Les *priorités de promotion de la Coopération territoriale européenne (CTE)* à laquelle la Suisse participe dans le cadre des programmes *Interreg, ESPON et URBACT* sont définies dans les programmes européens. Elles sont influencées du côté suisse par les coordinations Interreg régionales. Les projets CTE ne peuvent bénéficier d'une aide financière de la Confédération que s'ils contribuent à l'amélioration de la compétitivité du territoire concerné. Les cantons et porteurs de projets privés sont cependant libres de participer à ces programmes avec leurs propres moyens, que ce soit dans le cadre de la NPR ou non. La responsabilité de l'évaluation de la conformité des projets à la NPR revient aux cantons de même qu'à l'Office fédéral du développement territorial (ARE) pour Interreg B, ESPON et URBACT et au Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO) pour Interreg Europe. Des projets qui ne poursuivent pas les objectifs spécifiques de la NPR mais ont une importance stratégique nationale seront aussi soutenus par les programmes Interreg B, ESPON et URBACT.

## PROCESSUS DE MISE EN ŒUVRE DE LA NPR

La NPR est conçue et mise en œuvre par un partenariat entre la Confédération et les cantons. La *Loi fédérale sur la politique régionale du 6 octobre 2006* n'est pas limitée dans le temps. L'Assemblée fédérale détermine dans un programme pluriannuel de huit ans les priorités et contenus de la promotion dans le cadre desquels les cantons, les régions et autres acteurs peuvent mettre en œuvre la NPR. Les cantons participent à l'élaboration du programme pluriannuel, dont c'est la version 2016-2023 qui est actuellement en vigueur. Le programme pluriannuel définit les grandes lignes du financement des projets. Les développements ultérieurs de la NPR dans le cadre du programme pluriannuel en vigueur sont décrits dans le *Message sur la promotion économique pour les années 2020-2023*. Le secteur Politique régionale et d'organisation du territoire du Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO) est responsable de sa mise en œuvre au niveau fédéral.

Sur la base des règles décrites dans le programme pluriannuel, les cantons élaborent des programmes cantonaux ou intercantonaux de mise en œuvre pour

des périodes de quatre ans en collaboration avec les organismes de développement régional, les bureaux régionaux ou autres acteurs. Ils contiennent les objectifs, stratégies et mesures spécifiques de la mise en œuvre de la NPR dans les cantons et les régions. Les cantons doivent en outre réaliser une évaluation de la durabilité de leurs programmes de mise en œuvre.

La Confédération signe des conventions-programmes avec les cantons sur la base de son programme pluriannuel et de leurs programmes de mise en œuvre. Elles contractualisent les objectifs de la période et le montant de l'aide fédérale. La Confédération attribue des montants forfaitaires et les cantons garantissent l'apport d'une contribution financière équivalente.

Les programmes de mise en œuvre et les conventions-programmes avec la Confédération fixent ainsi le cadre dans lequel les cantons, les régions et autres responsables du développement régional peuvent lancer leurs programmes et projets. Les programmes de mise en œuvre des cantons sont publiés sur le [site Web de regiosuisse](#).

Les cantons rendent compte à la Confédération des projets réalisés et de la mise en œuvre des axes prioritaires du développement. Le cycle s'achève après une période de huit ans par une évaluation finale sur l'efficacité des mesures entreprises, puis recommence avec un nouveau programme pluri-annuel de la Confédération.

Une distinction est donc nécessaire entre la mise en œuvre au niveau des programmes et au niveau des projets. Les acteurs principaux du niveau des programmes sont la Confédération, les cantons et les régions. La Confédération se concentre sur le pilotage stratégique. Les cantons ont une grande marge de manœuvre d'action et de décision pour la mise en œuvre opérationnelle des programmes. Sur la base des règles définies par la Confédération, ils déterminent les projets qu'ils veulent soutenir et les sommes qu'ils veulent mobiliser. Les projets NPR peuvent être lancés et mis en œuvre par des actrices, acteurs, institutions ou organisations très diversifiés.

La mise en œuvre des projets transfrontaliers, transnationaux et inter-régionaux dans le cadre d'Interreg, ESPON et URBACT contient quelques particularités par rapport aux projets NPR. De plus amples informations et les adresses de contacts sont disponibles sous [www.interreg.ch](http://www.interreg.ch).

La conception, la mise en œuvre et les effets de la NPR, d'Interreg et de regiosuisse font régulièrement l'objet d'une évaluation externe. Depuis 2016, une mise en œuvre de la NPR et d'Interreg davantage orientée vers les effets est favorisée pour la période en cours par l'usage systématique de modèles d'efficacité par la Confédération et les cantons.

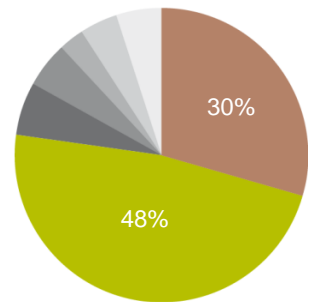
## ETAT DE LA MISE EN ŒUVRE

*Durant la première période de programmation 2008-2015* la Confédération et les cantons ont soutenu plus de 1800 projets avec des aides à fonds perdu et des prêts. Mesures d'accompagnement incluses, la Confédération a investi quelque 250 millions de francs au titre de contributions à fonds perdu et 320 millions de francs sous la forme de prêts remboursables. L'effet levier de la NPR est considérable : pour chaque franc investi à fonds perdu et prêté par la Confédération, au moins trois francs ont été investis par les cantons et des tiers et au moins quatre francs ont été prêtés. La NPR a ainsi pu susciter des investissements d'un montant considérable.

Les projets ont principalement porté sur les thèmes « *Système de valeur ajoutée industrie* » (30%) et « *Système de valeur ajoutée tourisme* » (48%). La part de projets soutenus s'élève à 6% pour la thématique « *Formation et santé* », à 4% pour celle des « *Ressources naturelles* », 5% pour « *Energie* » et 3% pour la

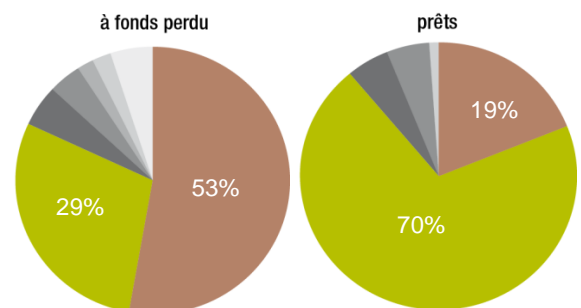
thématique « Economie agraire ». La part des projets Interreg touchant à d'autres domaines représente plus de 5%.

#### Nombre de projets



Les priorités « Industrie » et « Tourisme » dominent aussi les *engagements financiers*: 70% des prêts ont été attribués au « Tourisme » et 53% des contributions à fonds perdu à la priorité « Industrie ».

#### Part de financement



L'effet économique de la NPR peut s'illustrer par l'exemple du canton de Berne. La création et le maintien de places de travail ont été estimés à 1400 pour la période 2012–15 et les investissements à 230 millions.

Entre 2016-2017, quelque 471 autres projets ont été soutenus avec des contributions à fonds perdu et 61 projets avec des prêts. Dans l'intervalle (état à la fin 2019), la Confédération et les cantons ont, depuis l'entrée en vigueur de la NPR en 2008, soutenu plus de 2500 projets avec des fonds spécifiques.

Une vue d'ensemble des projets NPR soutenus par le SECO peut être consultée dans la « Banque de données de projets » sur le site [regiosuisse.ch](http://regiosuisse.ch).

## COORDINATION ET INTERFACES AVEC D'AUTRES POLITIQUES PUBLIQUES

D'autres politiques publiques influencent fortement le développement des régions et présentent des interfaces avec la NPR. Il s'agit en particulier des politiques en faveur du tourisme, des PME et de l'innovation, de la politique des agglomérations, de la politique en faveur des espaces ruraux et des régions de montagne, mais aussi des domaines du développement territorial, de l'environnement, de l'énergie, de la formation, du trafic et de l'agriculture. La coordination et la collaboration entre la NPR et les autres politiques sectorielles importantes de la Confédération sera renforcée pendant la période 2016-2023. Les cantons et les régions profiteront des synergies développées.

Depuis 2016, la NPR apporte une contribution importante à la mise en œuvre de la politique des agglomérations et de la politique pour les espaces ruraux et les régions de montagne qui sont censés contribuer à un développement cohérent du territoire. Des mesures de collaboration ville-campagne tirées de ces deux politiques sont soutenues par la NPR. On mentionnera notamment ici le programme pilote Territoire d'action Economie (PHR Economie) mené en 2016-2019 ou encore la participation du SECO, via la NPR, aux « Projets-modèles pour

un développement territorial durable », dans le cadre desquels plusieurs offices fédéraux soutiennent ensemble des projets situés aux interfaces entre les politiques sectorielles pertinentes pour le développement territorial.

## FINANCEMENT DE LA NPR

Comme le stipule l'Arrêté fédéral concernant de nouveaux apports au Fonds de développement régional, un crédit cadre de 230 millions de francs a été réservé pour la période de programmation 2016-2019. Ce dépôt auquel s'ajoutent les remboursements des crédits LIM, constitue un avoir de base pour que la Confédération puisse assurer ses prestations financières concernant la politique régionale et assurer la pérennité du fonds à long terme.

**regiosuisse** – Centre du réseau du développement régional

Hofjistrasse 5 T: +41 27 922 40 88 info@regiosuisse.ch  
CH-3900 Brigue F: +41 27 922 40 89 www.regiosuisse.ch

Sur mandat de



Schweizerische Eidgenossenschaft  
Confédération suisse  
Confederazione Svizzera  
Confederaziun svizra

Secrétariat d'Etat à l'économie SECO

